



CADRE D'INTERVENTION POUR LA VITALITÉ DU TERRITOIRE

Fonds régions et ruralité – Volet 2

2025-2028



Adopté le 18 mars 2026
Résolution : 2026-03-047

Table des matières

INTRODUCTION	3
Principaux enjeux actuels et futurs.....	3
Forces, faiblesses, opportunités et menaces	4
Vision stratégique	5
PRIORITÉS D'INTERVENTION, ACTIONS, INDICATEURS, CIBLES ET PARTENAIRES	
Priorité 1 : Assurer le maintien et soutenir diverses actions favorisant le développement des milieux.....	6
Priorité 2 - Assurer le maintien et l'évolution de l'aménagement et du développement durable du territoire.....	7
Priorité 3- Mettre à la disposition des municipalités des services qu'elles pourront partager et dont elles auront manifesté le besoin.....	8
Priorité 4 - Soutenir le développement des entreprises par des services professionnels adaptés aux besoins et réalités du milieu des affaires.....	10
Priorité 5 - Conclure des partenariats aux niveaux local, régional et suprarégional pour le développement du territoire	12
MODALITÉS D'APPUI AUX PROJETS.....	
Demandeurs admissibles	13
Demandeurs non admissibles	13
Projets admissibles	14
Projets non admissibles	14
Dépenses admissibles	14
Dépenses non admissibles	15
Aide financière	16
Règles de cumul des aides financières	16
Analyse des demandes d'aide financière	16
Documents obligatoires lors de la présentation d'une demande.....	17
Protocole d'entente	18
Visibilité.....	18
Gouvernance	18
Communication et information.....	18
Liste des acronymes	19

CADRE D'INTERVENTION POUR LA VITALITÉ DU TERRITOIRE DE LA MRC DE L'ÉRABLE

Fonds régions et ruralité 2025-2028 – Volet 2

Introduction

La dernière planification stratégique officielle de la MRC de L'Érable couvrait la période 2017-2020 et se concentrait sur la mission du développement économique et du soutien aux entreprises de la MRC. Toutefois, au cours des dernières années, la MRC a entrepris diverses actions afin de stimuler le développement et la vitalité de son territoire et de ses forces vives (municipalités, entreprises, organismes). Les différents volets (1, 2, 3 et 4) du Fonds région et ruralité ont représenté des leviers incontournables pour soutenir la mise en œuvre de projets variés qui ont produit des effets structurants et durables sur la vitalité du territoire.

Les priorités annuelles d'intervention du volet 2 du Fonds région et ruralité pendant la période 2020-2025 représentaient des priorités stratégiques bien ancrées dans la réalité territoriale de la MRC, plusieurs d'entre elles s'appuyant sur des tendances lourdes et des enjeux de long terme. Plusieurs de ces priorités demeurent d'ailleurs encore d'actualité aujourd'hui, ou sont en mutation en fonction du contexte d'aujourd'hui.

Quant au volet 3 (Projet Signature innovation) du dernier Fonds région et ruralité, celui-ci a permis la mise en place d'une stratégie et d'une vision ambitieuse visant à agir concrètement sur la qualité de vie du territoire, par un soutien durable et structuré aux infrastructures régionales de loisirs. Aujourd'hui, cette vision se poursuit alors que plus que jamais, la pérennité de ces infrastructures repose sur un appui soutenu et constant de la MRC.

Par ailleurs, dans le contexte des nouvelles orientations en aménagement du territoire (OGAT), notamment, la MRC a réalisé ou amorcé des diagnostics et portraits ciblés dans divers champs d'activité. Les différents constats qui en ressortent permettront d'alimenter les travaux et réflexions préliminaires à la révision de son Schéma d'aménagement et de développement (SAD). À titre d'exemples, des exercices de diagnostic ou de réflexion stratégique ont été réalisés dans les secteurs suivants : Développement social et des communautés (journée de réflexion stratégique suivie de l'adoption d'un plan d'action); habitation et démographie (diagnostic/portrait en habitation en vue d'une stratégie en habitation et de la révision du SAD); développement économique (analyse ayant mené à une stratégie de positionnement industriel); services de proximité (diagnostic en matière de commerces et services (en cours de réalisation), etc.

Principaux enjeux actuels et futurs

Comme mentionné précédemment, plusieurs enjeux actuels relèvent des mêmes grandes thématiques que celles des dernières années (habitation, immigration, transformation numérique et automatisation des entreprises, environnement et développement durable). La réalité d'aujourd'hui apporte toutefois de nouveaux enjeux qui devront se refléter dans les futures actions qui découleront des priorités stratégiques de la MRC des prochaines années (adaptation et résilience des milieux face aux changements climatiques, préparation à la gestion des risques en matière de sécurité civile, autonomie énergétique et alimentaire, accès aux services de proximité et inclusion sociale, soutien et accompagnement aux municipalités en contexte de pression financière accrue et de la rareté des ressources (expertises) due notamment au vieillissement de la population, etc.).

Forces, faiblesses, opportunités et menaces

Pendant de nombreuses années, le territoire de L'Érable a connu une décroissance démographique constante et relativement importante. Face à cette tendance lourde qui présentait une menace importante sur la qualité de vie et la pérennité des services de proximité présents sur le territoire, la MRC a adopté une stratégie de positionnement couvrant la période 2015-2020 visant à agir sur le milieu et ayant l'ambition de contribuer à inverser cette tendance.

Après la période de la pandémie, certains facteurs socio-économiques semblent avoir contribué à attirer de nombreuses nouvelles familles sur le territoire, de sorte que depuis quelques années, la tendance semble tranquillement s'inverser. Toutefois, cette nouvelle tendance démographique plus favorable n'est pas à l'abri de nouveaux défis (ex. : vieillissement de la population, accroissement des écarts de richesse et augmentation du taux de précarité, etc.) et qu'elle ne doit pas être prise pour un acquis.

Ainsi, en 2025-2026 et pour les années à venir, les principales forces, faiblesses, opportunités et menaces qui caractérisent le territoire et à partir desquelles les différentes parties prenantes devront agir se résument par le tableau suivant :

Forces	Faiblesses
Qualité de vie	Érosion de certains services de proximité
Positionnement géographique stratégique	Augmentation de la difficulté d'accès au logement
Omniprésence de la nature	Tissu économique peu diversifié
Milieu de vie à échelle humaine	Taux de scolarisation inférieure à la moyenne nationale
Qualité du réseau d'organismes communautaires	Territoire peu connu au potentiel sous-estimé
Infrastructures récréo-touristiques accessibles	
Opportunités	Menaces
Développement d'énergies renouvelables	Conjoncture économique incertaine
Développement de l'agrotourisme	Enjeux de relève et de recrutement
Appétit croissant pour les saines habitudes de vie	Instabilité/manque de prévisibilité des programmes d'immigration
Mise en valeur des atouts du territoire	Vieillesse de la population
	Précarité de certains services de proximité
	Développements résidentiels et industriels futurs limités
	Adaptation aux changements climatiques
	Accroissement de la pression financière sur le milieu municipal

Ainsi, pour faire face aux différents enjeux et constats mentionnés précédemment, la MRC a retenu les 5 priorités stratégiques suivantes auxquelles le Fonds région et ruralité servira de levier important :

- PRIORITÉ 1** - Assurer le maintien et soutenir diverses actions favorisant le développement des milieux
- PRIORITÉ 2** - Assurer le maintien et l'évolution de l'aménagement et du développement durable du territoire
- PRIORITÉ 3** - Mettre à la disposition des municipalités des services qu'elles pourront partager et dont elles auront manifesté le besoin
- PRIORITÉ 4** - Soutenir le développement des entreprises par des services professionnels adaptés aux besoins et réalités du milieu des affaires
- PRIORITÉ 5** - Conclure des partenariats aux niveaux local, régional et suprarégional pour le développement du territoire

Ces priorités stratégiques et les actions qui en découlent figurent dans le tableau synthèse de la section suivante.

Vision stratégique

Au regard de ces importants enjeux et des priorités stratégiques qui en découlent, la MRC entend jouer adéquatement son rôle de concertation et de mobilisation des forces vives de la communauté. Ainsi, elle se dote de la vision suivante, qui la guidera dans ses actions des prochaines années :

La MRC de L'Érable sera reconnue comme un levier stratégique de concertation incontournable et efficace pour mobiliser les forces vives du milieu et contribuer activement au développement durable du territoire et de sa qualité de vie.

PRIORITÉS D'INTERVENTION, ACTIONS, INDICATEURS, CIBLES ET PARTENAIRES

PRIORITÉ 1 - Assurer le maintien et soutenir diverses actions favorisant le développement des milieux

Principales actions	Indicateurs	Cibles	Outils de mise en oeuvre	Partenaires
Participer à la mise en œuvre de l'ESD en développement social	Taux de participation aux rencontres du comité directeur	70 %	Entente ESD en développement social	<ul style="list-style-type: none"> • MAMH • MIFI
Participer à la mise en œuvre de l'ESD égalité homme-femme	Taux de participation aux rencontres du comité directeur Taux de participation aux rencontres du comité consultatif	70%	Entente ESD égalité homme-femme	<ul style="list-style-type: none"> • Table MRC Centre-du-Québec • TCMFCQ
Soutenir les collectivités locales dans le développement de pratiques et d'initiatives visant à améliorer le vivre-ensemble sur leur territoire	Identification des actions du CSDS de L'Érable	Mise en œuvre des actions ciblées	CSDS	<ul style="list-style-type: none"> • Accès Travail • CAIBF • TCÉ
Assurer la continuité de la mise en œuvre du plan d'action MADA de la MRC visant le mieux-être des aînés	Nombre d'actions par le Comité MADA MRC	12 actions	Plan d'action MADA Ressource humaine MADA	<ul style="list-style-type: none"> • MCCQ • CRDS
Promouvoir les ressources du milieu communautaire en intégrant des démarches d'écoute afin d'adapter les actions aux besoins du milieu	Nombre de démarches (rencontres municipales, ateliers participatifs, sondages)	15	Plan d'action CSDS	<ul style="list-style-type: none"> • Municipalités • CIUSSS • Habitat Érable
Soutenir les municipalités et organisations du milieu dans leurs projets de développement local	Nombre de projets municipaux et organisations soutenus	20 projets	Plan d'action CSDS FRR répondant aux priorités d'intervention.	<ul style="list-style-type: none"> • Prends ta place dans L'Érable • FADOQ
Assister les municipalités dans le suivi des politiques MADA et familiale	Nombre de municipalités accompagnées en suivi Nombre de municipalités accompagnées en élaboration	7 municipalités en suivi de la politique MADA 3 municipalités en élaboration de politique	MADA (Comité de suivi) Rapport des municipalités	<ul style="list-style-type: none"> • Impact emploi • CDC de L'Érable
Maintenir un service de communication pour la diffusion d'information mettant en valeur la région, les entreprises et les personnes qui l'habitent, et les services et activités de la MRC	Nombre de vues des contenus Nombre de publications Nombre de support	Augmenter la visibilité du territoire, des attraits, entreprises, et citoyens	Plan de promotion, campagnes marketing, outils numériques, relations médias	<ul style="list-style-type: none"> • Médias régionaux • Journaux municipaux • Réseaux sociaux

PRIORITÉ 2 - Assurer le maintien et l'évolution de l'aménagement et du développement durable du territoire

Principales actions	Indicateurs	Cibles	Outils de mise en œuvre	Partenaires
Élaborer un plan de mobilité durable	Nombre de plans de mobilité durable adoptés	Un plan de mobilité durable adopté	Plan de mobilité durable	<ul style="list-style-type: none"> • MAMH • Table MRCCDQ • Municipalités • UPA • MAPAQ • MTQ • Office d'habitation
Élaborer une planification pour réviser le schéma d'aménagement et de développement	Nombre de consultations citoyennes	2 rencontres par municipalités		
Mettre à jour le schéma d'aménagement et de développement afin qu'il soit conforme aux orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT)	Avancement de la mise à jour du SAD (en %). Intégration des exigences OGAT Dépôt du projet de schéma au MAMH	100% complété d'ici la fin du projet de la mise à jour du schéma. Adoption de la vision stratégique Adoption du schéma révisé	SAD Plan de consultation pour la révision du schéma	
Élaborer et mettre en œuvre une stratégie d'optimisation des structures d'accueil sur le territoire	Nombre d'actions réalisées	6	ESD capacité d'accueil Et la personne-ressource	
Élaborer et mettre en œuvre un plan d'aménagement forestier	État d'avancement du plan	Élaboration du plan d'aménagement forestier	Les conventions d'exploitants Employés sylvicoles	
Mettre à jour et mise en œuvre du règlement régional relatif à l'abattage d'arbres	Niveau d'avancement de la mise en œuvre.	Règlement régional mis à jour et adopté	Employés sylvicoles Mécanisme de suivi des permis d'abattage d'arbres	
Assurer le suivi et la coordination du programme d'aménagement durable des forêts (PADF)	Rapport d'activité annuel	10 municipalités	Employés sylvicoles	
Mettre en place une politique de protection et de restauration du patrimoine	Élaboration de la politique	Adoption de la politique	Programme de l'entente patrimoine (PEP)	
Favoriser la préservation du patrimoine bâti en partenariat avec le milieu	Proportion des projets réalisés en partenariat	60%		
Soutenir les actions du plan climat de la MRC	Nombre d'actions réalisées	5	ESD environnement et changements climatiques	

PRIORITÉ 3 - Mettre à la disposition des municipalités des services qu'elles pourront partager et dont elles auront manifesté le besoin

Principales actions	Indicateurs	Cibles	Outils de mise en oeuvre	Partenaires
Positionner la MRC de L'Érable comme destination touristique	Nombre de membres au plan partenaire	Maintien de 80 membres	Plan partenaire	<ul style="list-style-type: none"> • ATR • Attraites touristiques • Municipalités
Accueillir, informer et orienter les visiteurs afin d'assurer une expérience touristique de qualité	Rapport de fin d'année du BIT Augmentation de nombre de visiteurs	Augmentation de 5%	Entente avec la Ville de Plessisville pour la gestion du Bureau d'information touristique	<ul style="list-style-type: none"> • Ville de Plessisville
Promouvoir l'offre touristique afin d'accroître sa visibilité et de renforcer sa notoriété	Nombre d'actions promotionnelles Taux d'évolution du nombre de sessions sur le site web Taux d'évolution de la couverture des réseaux sociaux	25 actions 10% 15%	Plan de promotion, campagnes marketing, outils numériques, partenariats promotionnels et relations médias	<ul style="list-style-type: none"> • Attraites • Municipalités • ATR • Médias locaux
Instaurer une signature MRC de L'Érable afin de développer l'offre touristique à travers des produits, des expériences	Nombre de rencontres de maillage d'affaires. Nombre de marchés publics Journée de familiarisation Nombre de visiteurs au salon alimentaire Nombre de visiteurs au Marché de Noël	2 rencontres de maillage 6 1 400 visiteurs 7000 visiteurs	Enveloppe dédiée (Fonds des entreprises touristiques de L'Érable (FOETÉ)) Créer un espace de concertation Soutien à la mise en marché	<ul style="list-style-type: none"> • Programmes gouvernementaux • Centre d'interprétation de la canneberge. • Centre d'innovation de la canneberge. • PPAQ (Producteurs et productrices acéricoles du Québec)
Soutenir les acteurs touristiques par l'accompagnement, le maillage des partenaires et la recherche de leviers financiers.	Nombre de maillages Nombre d'accompagnements Nombre de projets	10 15 15	Aide à la visibilité Salon alimentaire de L'Érable Marché de Noël L'Érable-Arthabaska	<ul style="list-style-type: none"> • MAPAQ • Municipalité • GROBEC (Route bleue)

Principales actions	Indicateurs	Cibles	Outils de mise en oeuvre	Partenaires
Maintien du service culturel et accès à la culture en se dotant d'une vision culturelle sur le territoire	Nombre de rencontres Nombre de municipalités desservies	4 rencontres 10 municipalités	Élaboration d'une vision et d'un plan d'action 1 conseiller en développement culturel	<ul style="list-style-type: none"> • Firme externe • Municipalités
Développement et diversification de l'offre culturelle et soutien aux organismes culturels et aux artistes	Tenir des rencontres avec les acteurs culturels pour suivre les projets en cours	6 rencontres 12 projets culturels soutenus	Entente de développement culturel Politique culturelle de la MRC	<ul style="list-style-type: none"> • Municipalités • Artistes • CALQ • Ministère de la Culture
Favoriser la médiation culturelle et l'accessibilité	Nombre de comités et tables réunis Nombre d'artistes ou médiateurs culturels impliqués	2 comités et 3 tables 12 projets soutenus	Fonds de soutien aux organismes culturels (FSOC)	
Offrir une expertise technique en matière d'ingénierie municipale (soutien technique, accompagnement, supervision des travaux ...)	Nombre de municipalités accompagnées Nombre de projets municipaux soutenus Nombre de mandats d'ingénierie réalisés	Accompagner les 7 municipalités dans la réalisation de leurs projets d'infrastructure en offrant une expertise technique.	Service d'ingénierie partagée Aide à la définition des besoins Avis professionnels et recommandations Validation de la conformité des travaux Suivi des échéanciers et des coûts	
Assurer l'efficience et la pérennité du service de transport collectif et adapté	Nombre de municipalités desservies par le service Évolution du nombre d'usagers du transport collectif	10 municipalités Augmenter de 5% du nombre d'usagers annuel	Organisation et gestion du service de transport Optimisation de l'offre de transport Collaboration avec les municipalités, organismes et établissements	

PRIORITÉ 4 - Soutenir le développement des entreprises par des services professionnels adaptés aux besoins et réalités du milieu des affaires

Principales actions	Indicateurs	Cibles	Outils de mise en œuvre	Partenaires
Offrir une expertise dédiée via le financement d'une équipe de professionnels en développement économique et social	Nombre de ressources en accompagnement économique, agricole et touristique Nombre de municipalités desservies	6 personnes 10 municipalités	Financement d'une équipe dédiée (développement économique, social, touristique, agricole) Rencontres d'arrimage par année avec les municipalités	<ul style="list-style-type: none"> • Table des MRC Centre-du-Québec • MAMH • MEIE • MESS • MAPAQ • AGAÉ
Soutenir le développement des entreprises commerciales et industrielles de la région	Taux d'évolution du nombre de projets entreprise	+10%	ESD Développement économique	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle d'économie sociale • COBOOM • CNIMI • Créneaux d'excellence • CQI • Conseil de l'innovation • Investissement Québec • VEC entreprise • UQTR • École des entrepreneurs du Québec • Académie entrepreneuriale du Québec • APDEQ • ADDELQ • FQM • FLI • FLS • ERAC (Espace PME innovation) • ADRIQ
Mobiliser les expertises disponibles, en complémentarité avec les services des organisations socio-économiques, afin de soutenir le développement des entreprises de tous les secteurs	Nombre de projets collaboratifs Nombre d'expertises spécialisées mobilisées (internes ou externes) Nombre d'ententes, protocoles ou collaborations formalisées Taux d'évolution du nombre de références effectuées vers des services spécialisés	10 projets collaboratifs 30 parcours d'accompagnement des entreprises 4 ententes +10%	Parcours d'accompagnement structuré Types de services offerts (accompagnement, financement, formation, innovation, export, RH, etc.) Diagnostic d'entreprise (croissance, productivité, RH, numérique) Banque d'experts et de services Guichet unique Accès PME MRC Entente de partenariat COBOOM Entente de partenariat EEQ	
Collaborer à la mise en œuvre de l'ESD en développement économique	Taux de participation au comité directeur Taux de participation au comité consultatif	80 % 80 %	Entente ESD en développement économique	

Principales actions	Indicateurs	Cibles	Outils de mise en œuvre	Partenaires
Appuyer différents événements regroupant les entreprises	Nombre d'événements Nombre d'ententes	5 2	Partenariat AGAÉ Partenariat avec les créneaux d'excellence Conseil de l'innovation	Table de concertation sectorielle
Planifier des formations, activités et services visant à favoriser le développement des entreprises et de leurs dirigeants	Nombre d'activités ou formations Nombre de participants par activité	6 10	Plan annuel d'activités et formations Analyse des besoins sectoriels (PME, commerces, manufacturiers) Groupes de codéveloppement ou communautés de pratique	
Soutenir certains secteurs en établissant des partenariats.	Nombre de partenariat stratégique	4	Analyse des secteurs stratégiques du territoire Diagnostic sectoriel (enjeux, besoins, potentiel de croissance)	
Élaborer un portrait complet des secteurs du commerce et des services	% de la réalisation du portrait des secteurs commerce et services	Livraison du portrait	Mandat firmes externes	Firmes externes (BC2-ALTUS)
Offrir un accompagnement de mentors et améliorer les outils de formation et suivi. Se doter d'une stratégie de communication.	Nombre de dyades (mentor-mentoré) Nombre d'outils mis en place	15	Équipe de mentors	
Assurer la révision du PDZA, le suivi des actions qui en découlent ainsi que la mise en œuvre et l'actualisation des livrables agroalimentaires.	Nombre de rencontres du comité de pilotage Nombre de rencontres du comité technique Identification des actions à entreprendre à la suite de la révision du PDZA.	4 4 Adoption de la révision du PDZA	ESD bioalimentaire Ensemble des objectifs du projet Développer la notoriété du Centre-du-Québec PDZA	<ul style="list-style-type: none"> • Firme Pleine terre • MAPAQ • UPA • Municipalités • Citoyens • CISA • Cité de l'innovation de Victoriaville et sa région

PRIORITÉ 5 - Conclure des partenariats aux niveaux local, régional et suprarégional pour le développement du territoire

Principales actions	Indicateurs	Cibles	Outils de mise en œuvre	Partenaires
Participer à la mise en œuvre de projets régionaux et ententes sectorielles de développement local et régional, en collaboration avec les instances gouvernementales et les partenaires du territoire, dans le respect des objectifs de vitalité territoriale et des priorités de la MRC	Nombre d'ententes sectorielles Taux de participation Nombre de projets régionaux	7 70% 2	Comités de suivi des ententes sectorielles Tables de concertation régionales ou sectorielles Ententes sectorielles formelles avec les ministères Contribution financière Soutien technique ou financier aux projets issus des ententes Priorité régionale OVT ESD de concertation régionale Projet de notoriété régionale	<ul style="list-style-type: none"> • MEIE • Table MRC CDQ • MAMH • MAPAQ • ARDECQ • ERAC

Lien vers les objectifs de vitalité territoriale [OVT](#)

- Maintenir et développer des milieux de vie de qualité pour la population centricoise
- Soutenir la protection de l'environnement et la résilience centricoise face aux changements climatiques
- Favoriser le dynamisme socio-économique centricois
- Valoriser et soutenir le secteur bioalimentaire d'importance au centre du Québec
- Faire du Centre-du-Québec une région distinctive et reconnue
- Optimiser les retombées régionales de l'implantation de la filière batterie au Centre-du-Québec

MODALITÉS D'APPUI AUX PROJETS

La MRC de L'Érable souhaite soutenir les réalisations de projets qui répondent à ses priorités via des appels de projets.

Dans un but d'équité territoriale, un montant est réservé à chacune des municipalités du territoire de la MRC de L'Érable pour des projets initiés par les promoteurs admissibles (se référer paragraphe sur les « Demandeurs admissibles »). Ces montants sont déterminés par le conseil des maires.

La MRC soutiendra également des projets régionaux et centricois de même que des ententes sectorielles par ce fonds.

Demandeurs admissibles

Les organismes suivants sont admissibles à recevoir une subvention et devront avoir un numéro d'entreprise du Québec (NEQ).:

- une municipalité locale
- une MRC
- un organisme municipal
- une communauté autochtone
- un organisme à but non lucratif (OBNL)
- une entreprise d'économie sociale
- une entreprise à but lucratif.

Demandeurs non admissibles

- les ministères, les organismes, les sociétés d'État et leurs filiales, ainsi que toute autre société ou entreprise contrôlée directement ou indirectement par un gouvernement (provincial ou fédéral);
- les établissements de santé visés à l'article 79 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, chapitre S-4.2);
- les fondations d'hôpitaux, les coopératives de santé et les cliniques privées ou publiques offrant des soins de santé;
- les établissements d'enseignement, incluant les écoles, les centres de services scolaires, les cégeps et les universités ainsi que leurs organismes associés;
- les organismes sans but lucratif dont aucune action ne s'apparente à l'action communautaire, comme :
 - les fondations;
 - les ordres professionnels et les organisations syndicales ou politiques;
 - les organismes à vocation religieuse;
 - les organismes créés par une instance publique pour répondre à des intérêts d'administration publique;
- les entreprises à but lucratif du secteur financier, incluant les coopératives financières et les planificateurs financiers ainsi que les entreprises de courtage d'assurance et de courtage immobilier;
- les personnes physiques non en affaires, **à l'exception** des personnes visées dans le cadre d'une entente avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ);
- les demandeurs inscrits au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- les demandeurs qui, au cours des deux années précédant la demande de subvention ont omis de respecter leurs obligations après avoir été dûment mis en demeure de le faire en

lien avec l'octroi d'une aide financière antérieure par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

- les demandeurs qui sont placés sous la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (L.R.C. [1985], chapitre C-36) ou de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (L.R.C. [1985], chapitre B-3).

Dans l'objectif de favoriser la mutualisation des infrastructures et des services, est reconnu comme un demandeur admissible un établissement visé à l'article 79 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux ou un établissement d'enseignement si le projet admissible est réalisé dans une municipalité de moins de 20 000 habitants et que ses bénéficiaires seront partagés avec la communauté.

Projets admissibles

Pour être admissibles, les projets doivent :

- contribuer à l'atteinte des objectifs du volet 2 – Développement territorial et des priorités définies dans le **Cadre d'intervention de la MRC**;
- s'inscrire dans l'un des domaines d'intervention suivants : la vitalité économique, le dynamisme culturel, le développement social, la protection de l'environnement, la ruralité, l'habitation, le soutien aux municipalités locales, l'amélioration des milieux de vie, la mise en valeur du patrimoine, l'aménagement et la mise en valeur du territoire;
- être conformes aux lois et règlements.

Pour être admissible, l'aide financière demandée doit être de 5 000 \$ et plus

Tous les projets financés doivent contribuer à l'atteinte des priorités d'intervention qui sont définies dans le Cadre d'intervention.

Un projet est défini comme une initiative :

- d'une durée limitée dans le temps;
- de nature ponctuelle et non récurrente;
- n'incluant pas les charges permanentes de l'organisme bénéficiaire de la subvention.

Projets non admissibles

- les projets qui ne concourent pas à l'atteinte des objectifs du volet 2 – Développement territorial du FRR ni aux priorités d'intervention décrites dans le Cadre d'intervention de la MRC;
- les projets dans le domaine de la restauration;
- les projets dans le domaine du commerce de détail, à l'exception d'un projet d'un commerce de proximité¹ qui n'est pas admissible au volet 5 - Commerces de proximité du FRR;
- les projets reliés aux lieux de culte, sauf s'ils concernent une vocation autre que religieuse;
- les projets visant à assurer le fonctionnement courant de l'organisme demandeur.

Dépenses admissibles

Les dépenses admissibles sont celles engagées après le dépôt du projet auprès de la MRC selon les critères suivants :

¹ Un commerce de proximité est une entreprise impliquée dans la vente de biens de consommation courante répondants aux besoins du quotidien d'une communauté et dont la présence est déterminante pour l'établissement durable des populations.

- les dépenses directement liées à la réalisation du projet (salaires et avantages sociaux², loyer, frais de déplacement³, acquisition de données, matériel et équipement⁴);
- les dépenses de réalisation de plans et d'études (salaires et avantages sociaux, honoraires professionnels et contractuels) se rapportant à :
 - la réalisation d'un plan d'affaires;
 - l'évaluation de l'opportunité d'un projet, y compris l'analyse de marché d'un projet;
 - l'évaluation de la faisabilité technique et financière d'un projet;
 - la définition et la mise au point d'un concept;
 - la programmation d'activités;
 - le développement et la mise au point d'instruments ou d'indicateurs permettant de mieux mesurer un secteur d'activité, y compris les études d'achalandage et d'impact économique liées à des projets;
- les coûts de construction, d'aménagement, de réalisation ou de mise en place du projet, lorsque pertinent pour le projet;
- les coûts liés à la réalisation d'une démarche de planification et de concertation réunissant un ensemble d'intervenants régionaux (salaires et avantages sociaux, honoraires professionnels et contractuels);
- les dépenses d'administration pour un maximum de 5 % des dépenses admissibles (avant taxes).

Dépenses non admissibles

Les dépenses qui ne sont pas admissibles sont notamment :

- les dépenses engagées par le demandeur avant la présentation de sa demande de subvention, c'est-à-dire avant la date de l'accusé de réception de la MRC;
- les dépenses liées à des projets déjà réalisés;
- le financement de bourses, de prix ou de concours;
- toute forme de prêt, de garantie de prêt ou de prise de participation;
- le déficit d'exploitation d'un organisme admissible, les frais d'intérêt, le remboursement d'emprunts ou le renflouement de son fonds de roulement;
- les dépenses visant le déplacement d'une entreprise ou d'une partie de sa production à l'extérieur de la municipalité locale où elle est établie;
- les dépenses liées à la gestion courante de l'organisme;
- les dépenses liées à des activités encadrées par des règles budgétaires approuvées par le gouvernement du Québec;
- la portion de la taxe de vente du Québec (TVQ) et de la taxe sur les produits et services (TPS) que le demandeur peut se faire rembourser;
- les dépenses qui ne sont pas directement liées au projet;
- les indemnités de départ;
- les dépenses d'activités de lobbying, au sens des articles 26 et 27 de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying* (chapitre T-11.011);
- les frais juridiques notamment liés à des accusations de nature civile ou criminelle impliquant la responsabilité personnelle des membres de la direction ou du personnel des entités subventionnées;
- les dépenses, y compris à titre de sous-traitant, au bénéfice de toute entité se trouvant inscrite au RENA ou ayant omis de respecter ses obligations après avoir été dûment mise en demeure en lien avec l'octroi d'une aide financière antérieure par un ministère ou un organisme du gouvernement du Québec.

² Ne dépassant pas les barèmes applicables pour les emplois similaires dans la fonction publique québécoise.

³ Ne dépassant pas les barèmes en vigueur dans la fonction publique québécoise.

⁴ Excluant les équipements roulants.

Aide financière

L'aide financière est versée sous forme de contribution non remboursable selon les modalités prévues au protocole d'entente entre le promoteur et la MRC de L'Érable qui sera signé.

Le taux d'aide est fixé comme suit :

- demandeurs admissibles autres que les entreprises à but lucratif : maximum 80 % des dépenses admissibles;
- entreprises à but lucratif : maximum 50 % des dépenses admissibles.
- la MRC lorsqu'elle est le porteur du projet : maximum 100 %

Lors du montage financier du projet, la contribution du demandeur aux dépenses admissibles doit être financière.

Exceptionnellement, lorsqu'il est démontré qu'une contribution financière ne peut être fournie par le demandeur lorsqu'il y a absence de revenus autonomes, la contribution en nature d'un demandeur, qui est un OBNL ou une coopérative, peut être considérée dans les dépenses admissibles. Toutefois, le bénévolat n'est pas considéré comme une contribution en nature.

Le promoteur qui bénéficiera d'une aide financière s'engage à collaborer à toute collecte de données que ferait le ministère pour évaluer la performance du FRR.

Règles de cumul des aides financières

À l'exception de la contribution de la MRC à une entente sectorielle de développement, toute contribution du volet 2 à un projet est considérée comme une contribution gouvernementale.

Le calcul du cumul des aides financières directes ou indirectes reçues des ministères, organismes et sociétés d'État des gouvernements du Québec et du Canada, incluant les crédits d'impôt, ainsi que des entités municipales qui ne sont pas directement bénéficiaires du programme, ne doit pas dépasser les taux suivants :

- projets des entreprises à but lucratif : 70% des dépenses admissibles;
- projets des organismes municipaux, des organismes à but non lucratif et des coopératives : 100 % des dépenses admissibles;
- projets des autres organismes admissibles : 80% des dépenses admissibles.

Le financement accordé peut être complémentaire aux autres sources de financement gouvernementales, mais ne peut les substituer.

Analyse des demandes d'aide financière

Projets locaux

Les projets locaux déposés seront évalués par le comité d'analyse. Ce dernier étudie les demandes et a le mandat de faire des recommandations au conseil de la MRC.

Lorsque le projet est jugé admissible, il est déposé à une prochaine séance du conseil de la MRC. Ce dernier reçoit la recommandation et rend sa décision. Les promoteurs sont alors informés de la décision de la MRC.

Une grille d'évaluation contenant les critères d'analyse est utilisée dans le processus. Pour obtenir l'appui du comité, le projet doit obtenir une note de 70% et plus.

Les dossiers complets doivent donc être acheminés au conseiller au développement des communautés aux dates de dépôt ci-dessous :

Dates de dépôt	Présentation au conseil des maires de :
1er février	mars
1er mai	juin
1er septembre	octobre

Les dossiers incomplets pourraient voir leur analyse retardée à la prochaine période d'appel de projets.

Le **dernier appel de projets** se fera le **1^{er} février 2028** et les promoteurs devront avoir complété leur projet, rempli le rapport final et remettre toutes les pièces justificatives **au plus tard le 31 janvier 2029**.

Advenant le refus d'un projet par le comité d'analyse, le promoteur peut choisir de revoir son projet afin de le présenter de nouveau lors d'un dépôt de projets subséquent. Le conseiller au développement des communautés pourra lui fournir du soutien pour retravailler, le cas échéant, sa demande.

Projets régionaux et centricois

Le Conseil de la MRC de L'Érable peut attribuer des montants du FRR à des projets régionaux issus du territoire de la MRC ou représentant sa participation à des projets au Centre-du-Québec.

La MRC pourra utiliser le FRR pour assumer la totalité des dépenses d'un projet. Si ce dernier est subventionné par le gouvernement et qu'un seuil d'aide gouvernementale est indiqué dans le programme, il devra être respecté.

Ces projets devront répondre à au moins une priorité d'intervention adoptée et il en revient au Conseil de la MRC de L'Érable de déterminer le montant à accorder.

Les propositions seront analysées par le Comité administratif qui fait ses recommandations au Conseil de la MRC de L'Érable.

De plus, la MRC participe à différentes ententes sectorielles régionales; elles devront répondre aux enjeux identifiés par le biais des priorités. La participation aux ententes sectorielles sera déterminée par résolution du conseil des maires.

Documents obligatoires lors de la présentation d'une demande

Afin que la demande soit analysée par le comité, celle-ci devra contenir l'ensemble des documents suivants :

- le formulaire de demande dûment complété et signé;
- le chiffrier Excel du budget prévisionnel dûment complété, c'est-à-dire en respectant toutes les consignes de la section « informations importantes du formulaire de budget »;
- une résolution du conseil d'administration de l'organisme ou du conseil municipal identifiant le projet et le mandataire ;
- une lettre d'appui de la municipalité précédant une résolution du conseil autorisant le projet déposé dans sa municipalité ;
- les lettres patentes si le demandeur est un OBNL ou une coopérative ;
- une confirmation de contribution significative au projet (collaboration, confirmation de financement, prêts de matériels, etc.) ;
- un plan préliminaire d'aménagement ou de construction (le cas échéant) ;

- un plan d'affaires (le cas échéant) ;
- tout autre document jugé pertinent à l'analyse de la demande (ex. photos du site d'aménagement, concordance avec la réglementation en vigueur, autorisation, etc.).

Protocole d'entente

Les projets autorisés feront l'objet d'un protocole d'entente entre l'organisme porteur et la MRC. Ce protocole définit les conditions de versement de l'aide financière et les obligations des parties, le tout en fonction de la disponibilité des fonds.

Tout projet doit être réalisé à l'intérieur de la période qui sera déterminée dans la convention. Sinon, le promoteur devra faire une demande écrite de prolongation des travaux qui devra être approuvée par la MRC de L'Érable.

À la suite de la signature de l'entente, le promoteur s'engage à réaliser le projet dans les termes de l'entente.

Le premier versement de l'aide financière accordée sera effectué au moment où le projet débutera et le dernier versement à la réception des pièces justificatives, du bilan du projet et autres documents exigés, tel qu'il sera inscrit dans le protocole.

Visibilité

L'organisation bénéficiaire d'une aide financière de la MRC de L'Érable s'engage à :

- Identifier la MRC de L'Érable dans toutes ses communications à propos du projet (affiche, entrevue, publicité, etc.). Toute communication écrite devra obtenir l'autorisation du responsable des communications avant d'être publiée.
- Informer la MRC de L'Érable de toute cérémonie officielle concernant le projet et, à cet égard, l'organisme informera la MRC par écrit au moins 30 jours avant la date d'une telle cérémonie pour que les dispositions nécessaires à cette participation soient prises.

Aucune mention du projet ne devra être faite entre le dépôt du projet et la décision de la MRC vis-à-vis le projet.

Gouvernance

À titre de gestionnaire du Fonds régions et ruralité, le conseil de la MRC de L'Érable est responsable de l'administration des programmes.

Les projets locaux sont évalués par le comité Fonds régions et ruralité dont les membres sont nommés par le conseil des maires de la MRC de L'Érable. Il est formé de trois maires et de deux représentants de la société civile. Les membres du comité peuvent se réunir lorsqu'il a quorum soit trois personnes avec au moins un représentant de chacun des groupes.

Le personnel de la MRC agit à titre de personne-ressource, notamment le conseiller au développement des communautés.

Communication et information

La MRC est présente sur les réseaux sociaux et elle utilise également son site internet pour diffuser de l'information.

Chaque année, en conformité avec les attentes du ministère, la MRC rédige un rapport d'activités qui sera adopté au conseil des maires et publié sur le site internet.

Liste des acronymes

AGAÉ.....	Association des gens d'affaires de Plessisville
APDEQ	Association des professionnels en développement économique
ADDELQ	Association des directions du développement local du Québec
ADRIQ	Association pour le développement de la recherche et de l'innovation du Québec
ATR	Association touristique régionale
BIT	Bureau d'information touristique
CAIBF	Comité d'accueil international des Bois-Francs
CALQ.....	Conseil des arts et des lettres du Québec
CDCÉ	Corporation de développement communautaire de L'Érable
CISA	Centre d'innovation sociale en agriculture
CIUSSS	Centre intégré universitaire de santé et de services
CNIMI	Centre national intégré du manufacturier intelligent
CQI	Carrefour Québec International
CRDS	Comité régional en développement social
CRECQ.....	Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec
CSDS.....	Comité stratégique en développement social
EEQ.....	École des entrepreneurs du Québec
ESD	Entente sectorielle de développement
FADOQ	Fédération de l'Âge d'Or du Québec
FLI	Fonds local d'investissement
FLS	Fonds local de solidarité
FQM.....	Fédération québécoise des municipalités
FRR	Fonds régions et ruralité
GROBEC	Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour
MADA	Municipalité amie des aînés
MAMH.....	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MAPAQ.....	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MCCQ.....	Ministère de la Culture et des Communications du Québec
MEIE.....	Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MIFI	Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
OGAT	Orientations gouvernementales en aménagement du territoire
OVT	Occupation et vitalité des territoires
PADF	Programme d'aménagement durable des forêts
PDZA.....	Plan de développement de la zone agricole
SAD	Schéma d'aménagement et de développement
UPA	Union des producteurs agricoles
SAD	Schéma d'aménagement et de développement
TCÉ	Transport collectif de L'Érable
Table MRCCDQ.....	Table des MRC du Centre-du-Québec
TCMFCQ	Table de concertation du mouvement des femmes Centre-du-Québec
UQTR	Université du Québec à Trois-Rivières